

POLITIQUE LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, . . . 10 — — 13 »
Trois mois, . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Botschaster*, de Vienne, apprécie ainsi le caractère pacifique des discours prononcés par l'Empereur le jour de l'an :

« Dans le seul fait, dit-il, que ces discours sont des allocutions du jour de l'an et pas autre chose, réside un trait conservateur de la politique française qui correspond parfaitement avec la situation tout entière que la France s'est faite pendant l'année dernière. En s'abstenant de toute ingérence dans les démêlés dano-allemands, malgré les attraites de la tentation, l'Empire a manifesté ses tendances pacifiques, qu'il ne renie pas non plus dans la convention de septembre, puisqu'on ne croit plus guère aujourd'hui que cette convention soit dirigée contre l'Autriche. Une certaine circonspection et une prudente réserve ont été les traits fondamentaux de la politique française pendant l'année écoulée et les discours du jour de l'an sont de nature à faire espérer la prolongation de cette politique dans la nouvelle année. »

La session des chambres prussiennes, qui sont convoquées, ainsi que nous l'avons annoncé, pour le 14 janvier, sera ouverte par le roi Guillaume I^{er} en personne. Le discours du trône, écrit-on de Berlin, sera empreint d'un caractère conciliant.

La *Correspondance provinciale* de Berlin, du 4 janvier dit que les négociations, tendant à donner des garanties complètes pour la satis-

faction des intérêts prussiens et allemands, au sujet de la position future du Sleswig-Holstein, sont entamées depuis quelque temps. Ces négociations portent sur différents sujets, et notamment sur les relations militaires, maritimes et commerciales.

On écrit de Copenhague à l'*Agence Havas*, au sujet de la question toujours pendante des duchés, que la diplomatie serait disposée à renoncer définitivement au projet d'union personnelle du royaume et des duchés, et qu'elle favoriserait les tendances annexionnistes de la Prusse, à la condition que le Sleswig septentrional serait restitué au Danemark.

Cette solution nous a toujours paru la plus équitable, parce qu'elle concilierait le respect dû aux faits accomplis avec le principe des nationalités qui a été invoqué par tout le monde au début de la guerre entre l'Allemagne et le Danemark.

Nos informations au sujet de la situation de l'armée espagnole à Saint-Domingue ne sont pas de nature à faire espérer que la lutte entre les insurgés et les forces de la métropole se termine de sitôt.

A la date des dernières correspondances, on attendait à Porto-Rico des renforts pour combler les vides qui augmentent sans cesse dans l'armée espagnole de Saint-Domingue.

On commence à regarder l'abandon de la colonie comme une nécessité d'autant plus urgente, que la prolongation de la lutte pourrait compromettre, même à Porto-Rico, la situation des Espagnols.

L'insurrection prend tous les jours de nou-

velles proportions et, à la suite de plusieurs coups de main couronnés de succès, elle a forcé les Espagnols à abandonner des points très-importants, tels que Guerra, Dos Llanos et Seybo.

Les dépêches que le gouvernement espagnol a reçues confirment la nouvelle de l'incendie de la frégate *Triunfo*, le 26 novembre dernier. Les détails de la catastrophe sont encore incomplets. A la date de ces dépêches, l'escadre espagnole était mouillée devant le Callao. Le Congrès péruvien avait déclaré que, de gré ou de force, il lui fallait rentrer en possession des îles Chinchas. Les renforts envoyés d'Espagne n'avaient pas encore réussi à rallier l'escadre.

On dit que l'incendie du *Triunfo* a été produit par la combustion accidentelle des charbons. On attend impatiemment d'autres détails.

On écrit de Tunis, le 24 décembre :

Le général Roustán, qui commandait un camp dans les environs de Kef, a essuyé un échec d'une certaine gravité, et l'on s'en est assez ému au Bardo pour qu'on songe à réunir, sous les ordres d'Aly-Bey, l'héritier présomptif, les trois corps d'armée aujourd'hui séparés, qui formeraient ainsi un effectif d'environ 15,000 hommes.

Un des principaux chefs insurgés, Ben-Dakar, vient d'être livré au gouvernement du bey par une tribu arabe chez laquelle il avait cherché refuge. En dépit de sa promesse formelle de n'exercer contre le prisonnier aucune violence, le bey lui a fait donner, sous ses yeux, deux cents coups de bâton.

Si, contre toute probabilité, Ben-Dakar survit à cet odieux traitement, on ne manquera pas de lui faire racheter sa grâce au prix de ses immenses biens, qu'une confiscation n'aurait pu atteindre qu'imparfaitement.

De pareils procédés ne sont pas faits pour calmer l'irritation des esprits, et ce n'est pas par de tels moyens qu'on mettra fin à la guerre civile.

Une correspondance d'Amérique, parvenue aujourd'hui par voie télégraphique, entre dans des détails précis relativement au vote du Congrès de Washington. Ces détails confirment ce que nous avons dit sur la situation qu'avaient précédemment établie les explications données par le gouvernement des États-Unis au cabinet des Tuileries :

« La Chambre des représentants fédérale a adopté la résolution proposée par M. Davis, du Maryland, portant que le Congrès a le droit constitutionnel de déterminer la politique étrangère du pays. Ceci équivaut à un vote de censure contre M. Seward, à l'occasion des explications qu'il a données à la France, touchant la politique mexicaine des États-Unis.

« On se rappelle que, dans la dernière session, la Chambre avait adopté une résolution consacrant le principe de la doctrine de Monroe, comme étant la politique qui devrait être suivie par les États-Unis à l'égard du Mexique.

« M. Seward chargea néanmoins M. Dayton d'informer l'Empereur des Français que le pouvoir exécutif, et non le Congrès, déterminait la politique étrangère du gouvernement,

REVUE.

20

LA DYNASTIE DES FOUCHARD.

(Suite.)

Il n'y a qu'une lieue de Cormeray à Chemelles : pourquoi n'y en avait-il pas cent ? ou plutôt pourquoi n'avait-on pas élevé dans l'âme d'un fils ce rempart infranchissable qui est la crainte de Dieu ?

Urbain suivit, en arrivant à Chemelles, la même voie que la veille, il pénétra dans le chantier de son père en escaladant un mur, posa une longue échelle contre la façade postérieure de la maison, et entra par une lucarne du grenier.

Deux heures après il redescendit à reculons, barreau à barreau, en assurant à grand-peine ses jambes vacillantes. Une fois à terre, il voulut remettre l'échelle en place ; mais ses bras tremblaient, l'échelle lui échappa, l'atteignit au front, tomba sur une pile de merrain et se rompit à grand fracas. Les chiens du village se mirent à aboyer. Renversé par la chute de l'échelle, Urbain se releva et courut se

blotir sous un hangar. La veille, son père lui avait promis la lune pour s'en retourner : il faisait un clair de lune magnifique.

Bientôt les aboiements cessèrent, Urbain quitta sa cachette, franchit le mur, et courut jusqu'à Cormeray sans s'arrêter.

Il rentra dans sa maison, ferma tout derrière lui. « Je suis riche ! je suis riche ! » répétait-il avec effort ; mais sa pensée ne s'y arrêtait point. Tout-à-coup il entendit une respiration sifflante ; il écouta en frissonnant : — c'était la sienne. — Les ténèbres l'épouvantaient ; il alluma une lampe et prit un miroir : une large éraflure lui traversait le front. En faisant un mouvement, il crut voir son père à côté de lui ; il se retourna : — c'était son ombre sur le mur. — La lumière l'accusait : il se jeta tout habillé sur son lit et ferma les rideaux. « Je suis riche ! » dit-il en essayant de rire. Un râle étouffé lui répondit : c'était le vent dans la cheminée. — « Allons boire ! dit-il, allons boire ! S'il y avait un bon Dieu, je croirais que c'est lui qui me tourmente. » Il descendit à la cave. Pendant qu'il tirait du vin, une bouffée de vent, passant par le soupirail, ferma la porte avec violence et éteignit la chandelle ; Urbain sentit ses cheveux se dresser sur sa tête, il

voulut regagner la porte à tâtons ; il saisit des vêtements d'homme, un cri lui échappa, il tomba à la renverse et, sa tête ayant porté sur le chantier d'une barrique, il resta étourdi sur le sol. L'odeur du vin l'enivra peu à peu ; il s'endormit.

XXIX.

La nuit a ses terreurs, elle a aussi sa paix. En cette nuit, la paix était à Chemelles dans une demeure où, peu avant, les larmes avaient abondamment coulé. Mlle Chevert se sentait heureuse à ne pouvoir l'exprimer. En quelques heures, la vieille et faible personne avait passé de l'indignation au désespoir, puis du désespoir à une joie sans mesure.

Ayant suivi en tout les conseils du curé, au sortir de chez le notaire elle s'était rendue au couvent. Marie ne se fit point prier : autant elle était résolue à ne pas rentrer dans une maison où elle ne se croyait plus aimée, autant elle était loin de vouloir faire acheter son retour, dès qu'on lui donnait un témoignage d'affection évidemment sincère. Loin d'abandonner, toutefois, les intérêts de ses amis, elle comptait les servir de tout son pouvoir en usant de son crédit sur sa tante et en réalisant elle-même sa petite fortune. Mais Mlle Chevert, enchantée de

n'avoir pas eu à subir de conditions, se hâta de dire ce qu'elle venait de faire pour M. Dusseaux. Marie lui sauta au cou et la remercia avec effusion ; puis, toutes les deux, reprirent en se donnant le bras le chemin de leur maison. Victoire attendait sur le seuil de la porte, elle prit Marie dans ses bras.

— Quiens ! quiens ! disait l'honnête cuisinière en pleurant, j'espérais ça tout de même, faut-il pas que les agneaux reviennent à la bergerie ?

Mlle Chevert trouvait cette familiarité bien peu convenable, mais elle était encore trop humiliée vis-à-vis de Victoire pour laisser percer son humeur.

— Viens, Marie, mon enfant, dit-elle, laissons Victoire faire le déjeuner.

Il était temps en effet de déjeuner, deux heures de l'après-midi venaient de sonner, personne n'avait mangé depuis la veille.

Le reste de la journée se passa dans l'allégresse ; Mlle Chevert voulut remettre en place elle-même le petit bagage de Marie lorsqu'il eut été rapporté du couvent. Elle écrivit ensuite à M. Dusseaux en réponse à la lettre qui avait été glissée sous la porte dans un moment où tout le monde se trouvait absent ; elle écrivit brièvement, mais en se faisant un beau rôle : on pouvait lui pardonner, cette fois il y

et que, traitant de la question mexicaine, le pouvoir exécutif reconnaîtrait les faits accomplis et respecterait la volonté de la majorité de la population mexicaine, complètement et loyalement formulée. De là, ce dernier vote de censure émis contre M. Seward.

Voici le texte de la résolution du Congrès, dont le premier paragraphe a été voté, à la majorité de 118 contre 8, et le second à la majorité de 68 contre 58.

Résolu : que le Congrès a un droit constitutionnel, à une voix faisant autorité, alors qu'il déclare et prescrit la politique étrangère des États-Unis, aussi bien quand il s'agit de la reconnaissance de nouveaux pouvoirs qu'en d'autres matières, et il est du devoir constitutionnel du président de respecter cette politique non moins dans les relations diplomatiques que dans l'emploi de la force nationale autorisée par la loi.

Et la convenance de toute déclaration de politique étrangère par le Congrès est suffisamment prouvée par le vote qui la formule, et une semblable proposition, alors qu'elle est pendante et non terminée, n'est pas un sujet convenable d'explications diplomatiques avec aucune puissance étrangère.

Les dépêches de New-York vont jusqu'au 24 décembre. A cette date, on regardait la prise de Savannah comme très-prochaine. La place manquait de vivres. Le bruit avait même couru à Charleston que Savannah avait capitulé le 17.

Cependant on disait que Braxton-Bragg, à la tête de 10,000 hommes, allait attaquer les derrières de Sherman.

Le bruit de la capitulation de Savannah courait à Charleston depuis le 17.

Le bombardement de Charleston allait recommencer.

Hood avait réussi à sauver son armée. Mais le général Thomas, après s'être reposé à Rucheford Hill, à 8 milles sud de Columbia, avait franchi le Duk River et continuait à poursuivre les confédérés.

Les fédéraux étaient moins heureux dans leur expédition contre le port de Wilmington. La mer est très-mauvaise à cette époque de l'année; le gros temps avait dispersé l'escadre et prolongé la traversée; les steamers fédéraux avaient épuisé leur provision de charbon, et les troupes de débarquement, fatiguées par une navigation pénible, n'étaient plus en état de tenir la campagne. L'expédition devait rentrer à Monroe, mais elle ne tardera pas à repartir dans de meilleures conditions.

Les rapports confédérés parlent d'une bataille livrée à Gladesprings, en Virginie, entre les fédéraux, commandés par Burbridge, et les confédérés commandés par Breckenridge. Burbridge aurait été battu après deux jours de lutte acharnée. Un autre corps fédéral,

commandé par Stoneman, aurait été également battu et se serait mis en retraite vers la partie orientale du Tennessee.

Les rapports confédérés essaient d'atténuer la défaite de Hood et de grossir les pertes essayées par la garnison de Nashville. Les combats livrés autour de cette place auraient coûté, disent-ils, 7,000 hommes aux fédéraux.

D'après le correspondant spécial du Times, Thomas a renoncé à poursuivre Hood. Un cartel d'échange général des prisonniers a été conclu. Les confédérés y gagneraient 10,000 hommes de plus que leurs adversaires.

D'après le même correspondant, ce n'est plus le général Fremont, mais le général Everett, qui remplacerait M. Dayton à Paris, en qualité de ministre des États-Unis.

On a souvent reproché aux autorités anglaises leur indulgence pour les Américains qui viennent recruter en Angleterre des soldats et des matelots. Nous apprenons par une dépêche de Londres que M. Corbett, capitaine du steamer confédéré *Shenandoah*, a été mis en arrestation pour avoir enrôlé un sujet anglais au service du Sud.

Nous empruntons les nouvelles suivantes à une correspondance adressée de Paris, le 4 janvier, au *Phare de la Loire* :

Les journaux de Paris sont unanimes à considérer la nomination du prince Napoléon comme une réponse à l'Encyclique; quand je dis qu'ils sont unanimes, je ne parle cependant pas des feuilles plus ou moins officielles, celles-là insèrent le décret sans l'interpréter.

Je ne crois pas que la nomination du prince Napoléon ait la signification étroite qu'on lui attribue; il se peut que la publication de l'Encyclique ait eu pour effet de hâter la publication du décret relatif au cousin de l'Empereur, mais je crois pouvoir vous assurer que la création de la vice-présidence du conseil privé en faveur du prince Napoléon se rattache plutôt à la convention du 15 septembre.

Il en était déjà question à cette époque, et peut-être que le décret eût été publié fort peu de temps après la signature de la convention, si l'on n'avait pas craint de justifier aussi complètement le raisonnement des feuilles françaises et italiennes qui représentaient l'acte du 15 septembre comme uniquement favorable aux aspirations nationales de l'Italie.

Ce scrupule se comprend, surtout si l'on se reporte à un incident qui fit alors un certain bruit. L'Impératrice, vous le savez, quitta brusquement Paris pour se rendre à Schwalbach, et il n'y a pas d'inconvénient à constater aujourd'hui que bien des gens attribuaient ce voyage au mécontentement que l'Impératrice éprouvait des succès obtenus par MM. Nigra et Pepoli.

Que ce bruit fût exact ou controuvé, cela importe peu en vérité; mais il est certain que

tout le monde ici l'aurait cru fondé si le départ de l'Impératrice avait coïncidé avec la nomination du prince Napoléon. La preuve en est qu'à ce moment même, où les circonstances ont pourtant changé, bien des personnes veulent voir dans le décret d'hier, sinon un échec pour l'Impératrice, du moins une mesure destinée à contrebalancer son influence.

Il est inutile, je suppose, d'ajouter que cette influence s'exerce, autant que possible, au profit du chef de l'Eglise; vous le savez sans aucun doute depuis longtemps, et vous savez mieux encore que le prince Napoléon a de tout autres préoccupations.

Je ne voudrais pas vous laisser croire que les menaces du schisme, assez fréquentes en Italie, peuvent être prises au sérieux parmi nous; mais il est incontestable qu'un certain mouvement se produit au sein du clergé dans un sens contraire aux doctrines ultramontaines.

Le parti gallican songe à secouer le joug de ses adversaires, il se remue, il se concentre, il écrit même des articles qui paraissent dans le *Pays*, et dont, à tort ou à raison, la paternité est attribuée à M. Maret, évêque de Surat. M. Maret avait été nommé par l'Empereur évêque de Vannes, mais le pape a refusé de ratifier cette nomination.

Le *Sport* annonce qu'à l'occasion du jour de l'an, l'Empereur a donné, entr'autres choses, au fils aîné du prince Napoléon un magnifique jouet consistant en un jardinier automatique qui pousse devant lui une brouette en acajou, chargée de fleurs et de fruits. « L'Empereur », dit le *Sport*, s'est beaucoup diverti des facons et de la démarche du petit individu. Le fait est qu'il n'y a rien d'amusant comme les automates.

Le décret relatif au conseil privé a produit partout une très-grande sensation.

Dès mercredi, le conseil privé a inauguré son rôle actif, et il a été réuni au conseil des ministres pour délibérer, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

S. A. I. le prince Napoléon, ainsi que LL. E. Exc. le comte Walewski, le duc de Persigny et M. Magne assistaient à cette séance, qui, commencée à dix heures, s'est prolongée jusque après midi.

Ce n'est pas M. Giraudeau, ainsi que nous l'avons annoncé, qui est nommé chef du bureau administratif de la presse au ministère de l'intérieur, mais M. Félix Germain.

Les renseignements que nous avons donnés étaient pourtant exacts. M. Giraudeau avait d'abord été désigné pour ce poste; mais il paraît qu'il n'a pas cru devoir accepter, et qu'il a préféré conserver au ministère d'Etat la situation qu'il occupe dans le cabinet de M. Rouher.

C'est alors que le choix de M. le ministre

de l'intérieur s'est porté sur M. Germain, qui occupait déjà à la direction de la presse la situation de sous-chef, et dont l'expérience est le résultat d'une longue et intelligente pratique du journalisme.

On sait que M. Hollander, chef du bureau politique, qui complète la nouvelle organisation, était également sous-chef. On peut donc voir dans la pensée qui a présidé à ces choix, le désir de constituer un régime plus administratif. On sait d'ailleurs que ces deux bureaux, uniques restes de l'ancienne direction de la presse, sont placés sous l'autorité de M. Perret, auditeur au conseil d'Etat, chef du cabinet du ministre.

On augure heureusement de l'esprit conciliateur et bienveillant dont M. Perret a fait preuve dans la direction du cabinet.

On annonce que le gouvernement se montre disposé à ouvrir une enquête sur la question des banques, et que cette enquête s'étendrait également à la recherche des causes qui déterminent les crises monétaires et financières dont le pays souffre périodiquement depuis quelques années.

Il paraît également certain que la question de l'organisation des banques sera portée devant le Corps-Législatif, et y donnera lieu à une discussion approfondie, dont il est facile de comprendre le haut intérêt.

Nous avons lieu de croire que le gouvernement français, malgré l'Encyclique, ne modifiera pas sa politique vis-à-vis du saint-siège, et que la convention sera exécutée avec les sentiments de respect et de dévouement pour la papauté qui l'ont inspirée.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

S. M. l'Impératrice assistait à la première réunion du conseil des ministres et du conseil privé.

On disait mercredi soir, dans les cercles les mieux informés, que cette séance avait été fort intéressante.

S. A. I. le prince Napoléon a pris une part très-active à la discussion soulevée par la question dont l'Empereur a saisi le conseil.

Une réunion du conseil privé a dû avoir lieu hier vendredi, sous la présidence de S. A. I. le prince Napoléon.

Dans cette réunion, le conseil avait à s'occuper du projet de loi sur la décentralisation.

On sait que S. A. I. le prince Napoléon est favorable à une large extension des franchises départementales et communales.

Les mesures qui viennent d'être adoptées par l'Empereur pour le conseil privé étaient arrêtées depuis quelque temps.

doigts avec force.

— Je suis soldat! que veut-il dire?... qu'a-t-il été faire à Blois?... d'où venait cet argent?... ô mon Dieu!

Un coup de marteau sur la porte d'entrée de la maison réveilla Armand, il se frotta les yeux encore homides.

— Pardonnez-moi, mon père, dit-il, je m'étais endormi.

— Lève-toi, dit M. Dusseaux d'une voix grave et émue, viens ici, donne-moi ta main. — Armand, ne me cache rien : qui t'a donné l'argent que tu m'as apporté ce matin?

— Mon père, je vous le dirai plus tard.

— Non, mon fils! mon bon fils! mon cher fils! dis-le-moi tout de suite. Oh! tu me l'as dit tout à l'heure, tu t'es fait soldat! que Dieu répande sur toi ses plus saintes bénédictions!

Il attira son fils et l'étreignit en le couvrant de larmes.

Armand pleurait aussi et ne pouvait répondre.

— Non! tu ne seras pas soldat! reprit M. Dusseaux, j'irais plutôt mendier, j'irais frapper à la porte de tous les pères, j'irais leur dire : « Mon fils a vendu les plus belles années de sa jeunesse pour ra-

avait du vrai. Victoire reçut ordre de porter cette lettre le lendemain matin. Le dîner, la soirée, tout fut joyeux. Marie s'étonnait, il est vrai, de ne pas voir Armand venir donner un témoignage de reconnaissance, elle le croyait informé du remboursement des cinquante mille francs, Mlle Chevert, ne voulant pas diminuer le mérite de sa générosité, avait puérilement passé sous silence l'intervention du curé, ses conseils, la marche indiquée par lui. Marie supposa que des affaires importantes retenaient celui dont elle savait l'âme ouverte à tous les bons sentiments, elle ne laissa échapper aucune réflexion.

A dix heures, Mlle Chevert conduisit Marie à sa chambre, ce qu'elle n'avait jamais fait jusque-là. Ah! c'est que jamais aussi elle n'avait senti, comme elle sentait maintenant, combien lui était chère cette enfant perdue et retrouvée, la seule affection vraie qui eût germé en elle, qui eût enfin rempli son cœur étroit, vaniteux, et un peu égoïste.

La paix descendit sur cette demeure.

La paix aussi, la forte paix qui ne nait pas des circonstances, mais qui procède du courage dans l'adversité, régna dans la maison voisine. Peut-être le curé de Chemelles, étranger aux affaires, ne s'était-il pas rendu suffisamment compte de l'état d'inquié-

tude grave dans lequel resterait M. Dusseaux tant qu'on ne lui apprendrait pas qu'il était libéré; peut-être, tout bien pesé, eût-il mieux valu lâcher bride à la précipitation de Mlle Chevert, que de laisser d'honnêtes gens sous la menace d'une ruine à peu près certaine. Quoi qu'il en soit, le mal était fait. Après avoir acquitté entre les mains de l'huissier les billets Toulhier et Baillou, M. Dusseaux calcula de nouveau sa situation : les rentrées à faire permettaient de payer les petites sommes dues à divers, mais il ne resterait pas ensuite de quoi continuer l'exploitation du lot de forêt; il faudrait le revendre et chercher occupation ailleurs : toujours la même conclusion. Il prit son parti virilement, ne prononça pas une seule fois le nom de l'homme déloyal qui l'avait ruiné, et souhaita seulement un prompt rétablissement afin de pouvoir liquider sans retard.

De son côté, Armand avait employé une partie du jour à livrer les bois en magasin, vendus la veille aux marchands de Blois; il ne rentra que pour le dîner. Après le dîner, il prit place dans un fauteuil près du lit de son père; c'est là que, depuis quelques jours, il passait la soirée et les premières heures de la nuit, afin de rendre au moindre signe tous les petits services dont un malade a besoin. La con-

versation languissait, Armand cédant à la fatigue s'endormit.

Comme une eau tranquille livre le secret de ses couches profondes, la face de l'homme, pendant le temps du sommeil, devient en quelque sorte transparente, on y peut reconnaître, sinon les impressions récentes et fugitives, du moins les habitudes de l'âme qui forment une espèce de fond permanent. M. Dusseaux, à moitié assis sur son lit, dans l'ombre du rideau, contemplait les beaux traits d'Armand vivement éclairés par la lumière placée en face de lui sur la table du chevet; le père couvrait de son tendre regard ce bon fils que Dieu lui avait donné pour compenser tous les malheurs d'une longue et laborieuse carrière; il voyait sur ce visage, où les grâces juvéniles brillaient encore, les marques d'une vertu déjà formée, il devinait l'âme sous cette heureuse physionomie. Mais, peu à peu, le front du jeune homme se contracta, sa respiration devint difficile, ses lèvres remuèrent, il faisait des efforts pour parler. « Adieu! murmura-t-il, adieu! Marie! je suis soldat!... » Sous sa paupière gonflée on sentait qu'il y avait des larmes.

— Je suis soldat, répéta tout bas M. Dusseaux.

Il joignit les mains sur son lit, et s'étreignit les

L'Impératrice a adressé au prince Napoléon des félicitations très-affectueuses sur la situation qui vient de lui être attribuée dans les affaires de l'Etat.

— D'après des informations que nous avons lieu de croire exactes, l'ouverture des chambres serait définitivement fixée au 15 février prochain.

— On assure que le conseil d'Etat s'est réuni jeudi pour délibérer sur la question de savoir si on doit autoriser la publication de la partie de l'Encyclique du Pape relative au jubilé et des lettres apostoliques qui contiennent les instructions à ce sujet.

— Ainsi que nous l'avions prévu, d'autres grandes places de commerce suivent l'exemple de Paris et de Lyon dans la question des banques.

On annonce que des pétitions à l'Empereur, semblables à celles des notables commerçants parisiens et lyonnais, se signent à Rouen et à Bordeaux.

Nous apprenons également que diverses pétitions dans le même but ont été adressées au Sénat.

— La nourrice de l'Empereur Napoléon III, M^{me} Bure, vient de mourir à l'âge de quarante-quatre ans.

On sait que son fils, M. Bure, frère de lait de l'Empereur, est attaché à la maison impériale à titre de trésorier général de la couronne.

— On écrit de Barcelone, le 4 janvier : Le jugement dans l'affaire Fontanellas a été rendu aujourd'hui. L'accusé a été condamné à deux ans de travaux forcés. Son défenseur a été blâmé. Six témoins ont été déclarés coupables de faux témoignages.

— On assure que l'administration des lignes télégraphiques doit prochainement abaisser de 50 à 25 centimes le prix des dépêches de Paris à Paris. Ce serait là une excellente réforme, surtout si elle pouvait s'étendre à tout l'Empire français.

— Le littoral de l'Empire et les îlots qui le bordent sont parsemés de postes d'observation destinés à surveiller la mer dans l'intérêt de la défense de nos côtes.

Des agents de la marine, appelés *guelteurs*, occupent ces postes; ils rendent compte à l'autorité maritime des incidents qui se produisent dans la zone d'observation que leur regard peut embrasser.

Longtemps il n'exista que des signaux aériens comme moyen de communication des divers postes entre eux.

Dans ces dernières années, on les a reliés par des communications électriques, et on leur a donné le nom d'*électro-sémaphores*.

Ils vont remplir un rôle plus étendu. A dater du 1^{er} janvier, les électro-sémapho-

res, jusqu'ici réservés aux communications officielles, sont ouverts à la télégraphie privée.

Plus de cent trente stations s'ajouteront ainsi à la liste toujours croissante des bureaux télégraphiques de l'Empire.

Dans un avenir très-prochain, ces postes serviront aux particuliers d'intermédiaires entre la terre et la mer, entre nos ports et les vaisseaux en vue des côtes.

Ainsi, la nouvelle organisation fera pénétrer la télégraphie dans des localités que l'état de la mer prive souvent de tout autre moyen de correspondance avec le continent.

Elle donnera au commerce une facilité qui lui a manqué jusqu'à ce jour : celle d'entrer en relations avec les navires, soit après leur départ, soit avant leur arrivée.

Cet important progrès n'a encore été réalisé dans aucun autre pays.

Chronique Locale.

Jeudi soir, MM. les officiers de l'École de cavalerie ont conduit à sa dernière demeure un de leurs camarades, M. d'Estienne de Chassegras de Lioux, lieutenant aux guides de la garde, qu'une courte et cruelle maladie a enlevé à sa famille et à ses nombreux amis. L'École entière a pris part à cette triste cérémonie; les officiers de l'état-major entouraient en cette circonstance les parents de leur jeune élève; M. le capitaine Dessort a prononcé sur la tombe de M. d'Estienne un discours qui a produit une vive impression sur l'auditoire.

Un brillant avenir semblait promis à M. d'Estienne: aux qualités du cœur, il joignait une érudition profonde; toujours il s'était montré un officier de distinction; en plusieurs circonstances déjà, ses chefs lui avaient confié des travaux importants dont il s'était tiré avec un véritable succès.

Il y a deux jours, le sieur F..... a succombé dans un bas chemin de Bagnaux. Malade depuis plusieurs jours, F..... se rendait à Saurmur à l'Hôpital. C'est dans ce trajet qu'il a été frappé. Malgré les secours qui lui ont été portés, et avant l'arrivée de tout médecin, il avait cessé de vivre.

Par décision de M. le ministre des finances, en date du 13 décembre dernier, et conformément aux vœux émis par le Conseil général de Maine-et-Loire et appuyés par M. le préfet, les bureaux de distribution établis dans les communes de Briollay, Combrée, Montjean et Champtoceaux, ont été convertis en directions de poste de plein exercice.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* raconte le crime suivant :

« La nommée Jeannette Vion, veuve Desécot, âgée de 70 ans, habitait seule une maison

située au Petit-Plessis, commune de Lariche-extra. Samedi, vers une heure du matin, deux personnes du voisinage s'aperçurent qu'un incendie s'était déclaré dans l'habitation de cette femme : elles y coururent, et à leur arrivée, la maison, une grange et une écurie étaient tout en feu. L'alarme fut promptement donnée dans la commune, et, en un instant, une foule de travailleurs se trouvèrent réunis sur le lieu du sinistre.

Lorsque le feu fut éteint, on se mit à la recherche de la veuve Desécot. Les personnes qui s'étaient rendues les premières au Petit-Plessis avaient remarqué que la porte de la maison incendiée était ouverte. Aussi pensèrent-elles d'abord que la veuve Desécot était sortie pour aller chercher du secours. Mais on la rechercha vainement de tous côtés, et plusieurs heures s'étant écoulées, on ne douta plus qu'elle n'eût péri dans les flammes.

Dès qu'il fut possible de pénétrer dans la partie du bâtiment où couchait la veuve Desécot, on se mit à déblayer activement les décombres, et bientôt, dans un angle de l'appartement et sous des débris de meubles et de bois de charpente, on trouva le cadavre de cette malheureuse femme. La tête et la poitrine étaient couverts de profondes brûlures, une jambe était complètement carbonisée, un des avant-bras avait été détaché et était disparu.

Au début de l'enquête ouverte par l'autorité au sujet de ce sinistre et de la découverte du cadavre dans les décombres, on put attribuer à des causes purement accidentelles l'incendie de la maison et la mort de la veuve Desécot.

Ainsi, d'après ce que disaient quelques voisins, cette femme en se couchant avait l'habitude de mettre sur une chaise, près de son lit, une chandelle allumée. On supposait donc que, s'étant abandonnée au sommeil sans avoir eu le soin d'éteindre sa lumière, elle avait, en faisant un mouvement dans son lit, renversé la chandelle qui aurait mis le feu aux rideaux et déterminé l'incendie de la maison. Surprise par les flammes, la veuve Desécot aurait été asphyxiée en cherchant à gagner la porte pour se sauver.

Mais de nouvelles constatations ne tardèrent pas à démontrer que l'incendie de la maison, ainsi que la mort de la veuve Desécot avaient été le résultat d'un crime et non d'un accident.

Dans le jardin, on découvrit un gros marteau dont la tête et le manche étaient couverts de sang. Ce marteau avait d'abord servi à enfoncer une porte donnant sur le jardin; c'est du moins ce que l'on suppose en examinant une forte empreinte sur la porte, empreinte qui s'adapte parfaitement, paraît-il, au marteau. Le malfaiteur, armé de cet instrument, a pénétré ensuite dans la maison et frappé plusieurs fois à la tête la veuve Desécot, qui a dû succomber instantanément. En faisant l'autopsie du cadavre, on a constaté, dit-on,

que la tête du marteau avait pénétré entièrement dans le crâne de la victime.

On pense que ce meurtre a eu le vol pour mobile. C'est évidemment dans le but de faire disparaître toute trace du crime que l'assassin, avant de se retirer a mis le feu à la maison.

L'instruction de cette affaire se poursuit. On parle d'une arrestation. »

Des bruits alarmants ont été répandus sur le sort du steamer transatlantique *Tampico*, parti de Saint-Nazaire pour le Mexique avec un grand nombre de passagers, parmi lesquels un détachement de volontaires belges; de Bruxelles, du Havre, on a demandé à Nantes, par dépêches, des renseignements à cet égard.

La date du départ du paquebot qui excite ces inquiétudes mal fondées, indique qu'on ne peut en avoir de nouvelles de ses divers ports de destination, et s'il avait naufragé sur nos côtes, on le saurait depuis longtemps.

Aucun indice ne doit donc faire craindre qu'on ne reçoive point, par la *Floride*, attendu le 13 à Saint-Nazaire, ou par la *Transmanian*, attendu le 14 à Southampton, l'avis de l'heureux passage du *Tampico* à Fort-de-France, sa première escale.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le *Moniteur* publie le décret qui autorise la publication dans l'Empire, en la forme ordinaire, de la dernière partie de l'Encyclique donnée à Rome le 8 décembre 1864, annonçant un jubilé universel pour 1865.

La partie précitée de ladite Encyclique est reçue sans aucune approbation des clauses, formules ou expressions qu'elle renferme, lesquelles sont ou pourraient être contraires aux lois de l'Empire, ainsi qu'aux libertés, franchises et maximes de l'Eglise gallicane.

Ladite lettre Encyclique sera transcrite *parte in qua*, en latin et en français, sur les registres de notre conseil d'Etat; mention de ladite transcription sera faite par le secrétaire général du conseil sur la pièce enregistrée.

On écrit de Turin qu'il est question d'un voyage du roi Victor-Emmanuel à Paris dans le courant du mois de février.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

AVIS.

La famille de M. POISSON, marchand boucher, décédé, a l'honneur de prévenir la clientèle du fonds qu'exploitait le défunt, que la vente continuera comme par le passé.

P. GODET, propriétaire-gérant.

cheter l'honneur de son père. Vous êtes pères, rendez-moi mon fils, donnez une obole ! »

« Allons, mon enfant, ajouta-t-il après une pause, sois mille fois béni ! tu n'as rien calculé, tu t'es dévoué entièrement et sans hésiter ; mais ce que je ferais pour te garder près de moi jusqu'à l'instant où ta main devra me fermer les yeux, je n'aurai pas besoin de le faire, parce qu'il nous reste assez de ressources pour résilier ton engagement ; c'est le temps qui manquait ce matin, les billets n'attendent pas une heure, le temps ne manquera pas maintenant.

Deux coups frappés à la porte de la chambre l'interrompirent.

— Monsieur, dit Baptiste en entrant, c'est une lettre que Victoire vient d'apporter, je devais vous la remettre demain matin, mais, en montant, je vous ai entendu parler....

— Bien, bien, donnez.

Baptiste partit, M. Dusseaux essaya de lire la lettre. Un instant après il la tendit à Armand.

— Tiens, dit-il, vois si tu peux déchiffrer ça, mes yeux sont encore tout troubles : lis à haute voix.

Armand prit la lettre et lut ce qui suit :

« Mon cher parent,

« Affligée d'apprendre que vous éprouviez un peu

de gêne dans vos affaires, j'ai remboursé en votre nom une somme de cinquante mille francs due par vous à un certain personnage.... vous savez qui je veux dire. J'ai en outre laissé dix mille francs à votre crédit chez mon notaire, M. Bourdin. Enfin, assez surprise qu'une personne à mon service, sous mes ordres et dans ma propre maison, se fût avisée de vous porter son argent, à mon insu, m'en levant ainsi l'occasion de vous obliger et donnant lieu à des comparaisons très-fâcheuses, très-mal avisées, très-fausse, je me suis chargée de la rembourser, afin de vous éviter une humiliation. Pour arranger tout cela d'une façon régulière, vous vous entendrez plus tard avec M. Bourdin qui vous accordera autant de délais que vous désirez.

« Dès que votre santé vous permettra de faire quelques pas hors de chez vous, je serai charmée de vous voir. En attendant, si Armand veut se présenter, il sera reçu.... en visite.

« Votre affectionnée parente,
« MADELEINE DE CHEVERT. »

— Mais cette lettre est un rébus d'un bout à l'autre, s'écria M. Dusseaux. Mlle Chevert a remboursé les cinquante mille francs ! et, hier soir, elle nous

envoyait deux mille cinq cents francs seulement !.... encore non, ce n'était pas elle. Qui donc ? une personne à son service ? mais qui ?

— Victoire, apparemment, mon père, je savais que Marie voulait lui parler.

— C'est étrange, incroyable : une pauvre fille ! une cuisinière ! et notre bonne parente croit que je serais humiliée de reconnaître un pareil service ! Ah ! elle me connaît bien mal ! mon Dieu, je suis très-reconnaissant à Mlle Chevert, sa magnificence nous remet à flot ; mais vraiment, celle qui nous a sauvés, celle qui nous a tendu la planche au moment du péril, c'est Victoire. — Armand, mon ami, tu iras demain matin demander à quelle heure il te serait permis de rendre tes devoirs, en visite, tu entends ; mais tu prieras Victoire de venir ici, elle n'y mettra pas de façons, je veux la voir, la remercier, lui dire quelle grande chose elle a faite, elle l'ignore peut-être, et puis lui rendre son argent ; le crédit ouvert chez M. Bourdin nous en fournit les moyens, et certes, je veux payer moi-même, remettre la somme écu par écu dans cette main généreuse qui a tout donné d'un seul coup. Tu courras ensuite à Blois, il faut rompre immédiatement ce terrible contrat ; il m'a sans doute donné toute la joie que puisse res-

sentir un père, il fait mon orgueil en ce moment ; mais s'il pouvait jamais être exécuté il me donnerait la mort.

Le père et le fils conversèrent une partie de la nuit, les heures s'écoulaient bien vite dans cet échange de bonnes paroles qu'inspire la plus sainte des affections. Peut-être se fussent-ils oubliés plus longtemps, si les aboiements répétés des chiens du village, en interrompant leur causerie, ne leur eussent rappelé que le repos est nécessaire à qui veut ensuite reprendre vaillamment le travail. Mais, avant de se séparer, ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre et se tinrent étroitement serrés ; sans doute un ange du ciel, chassé d'ailleurs par un spectacle affreux, aidait à cette étreinte, ils ne pouvaient s'arracher à leur long embrassement.

— Va, mon fils bien-aimé, dit enfin M. Dusseaux, va et, encore une fois, que la bénédiction de Dieu soit sur toi.

Ils se quittèrent.

— Je ne suis pas riche, disait Armand prêt à s'endormir, mais j'ai mon père et l'amour de Marie !

Marin de LIVONNIÈRE.

(La suite au prochain numéro).

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 41.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de M^e Guérin, huissier à Saumur, en date du 5 janvier 1865, enregistré, et à la requête de M. Charles Louvet, propriétaire, demeurant à Saumur, maire de la dite ville, membre du Corps-Législatif, officier de la Légion-d'Honneur, agissant au nom et comme maire de la ville de Saumur, lequel a fait éléction de domicile en l'étude de M^e Labiche, avoué,

Notification a été faite :
A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur ;

De l'expédition dûment en forme d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 28 décembre 1864, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, par M^e Labiche, avoué près ledit Tribunal, et de M. le Maire de la ville de Saumur, du double d'un acte sous seings privés, en date à Saumur du 28 novembre 1864, enregistré gratis en la même ville le lendemain, f° 91 r., c. 8, et contenant vente à la ville de Saumur, par M. Abel Bianquin, avocat, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, de 45 mètres 75 centièmes de propriété bâtie, sise à Saumur, rue Cendrière, moyennant le prix de 3,900 fr. stipulé payable après les formalités de purge et avec intérêts à cinq pour cent, du 24 juin 1864 ;

Avec déclaration à M. le Procureur impérial, que ladite notification lui était faite pour qu'il ait à requérir, si bon lui semblait, dans le délai de deux mois fixé par la loi, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugerait convenable, et que, faute par lui de le faire dans ledit délai et icelui expiré, l'immeuble dont il s'agit passerait à la ville de Saumur, franc et libre de toutes dettes et charges de cette nature ;
Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires dudit immeuble sont, outre le vendeur :

- 1° Jacques-Marie Bianquin, ancien pharmacien à Saumur, décédé ;
- 2° Hippolyte Bianquin, pharmacien à Saumur, aussi décédé ;
- 3° Urbain-André-François Goublet et Marie Hyau, sa femme, de Saumur ;

- 4° Julienne-Agnès Veau Pont de Rivière, veuve de Charles-Marie-Joseph de Crozé, propriétaire à Brézé ;
- 5° Louis-René Veau Pont de Rivière, décédé à Chinon ;

Et que tous ceux, autres que les sus-nommés, du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions à raison d'hypothèque légale, n'étant pas connus de M. le Maire de la ville de Saumur, il ferait publier ladite notification conformément à la loi.

Fait et rédigé par l'avoué licencié soussigné, le six janvier mil huit cent soixante-cinq.
(8) Signé : LABICHE.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

TROIS MAISONS, sises à Saumur, rue Royale, n° 11, 13, 15, 17 et 19, occupées par M^{me} Duchamp, M. Ponneau, M^{me} Pondard, M. Roux et M. Espiau.

S'adresser à M^e CLOUARD, chargé de faire visiter les immeubles et de traiter.
(605)

Etude de M^e DABURON, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

En totalité ou par parties,

LE CHATEAU DE BIZAY

ET SES DÉPENDANCES,

Jardin anglais, Bosquets, Verger, etc., etc.,

D'une superficie de 3 hectares 88 ares 22 centiares, situés commune d'Épiéds, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), à 10 kilomètres de la gare de cette ville, sur une route départementale, et près de la forêt de Fontevault, dans un pays giboyeux et bien habité.

A ce château sont attachés des servitudes, des terrains, un vaste quinconce et des terres labourables, d'une contenance totale de 22 hectares environ, qu'on pourrait, soit en détacher, soit y réunir en totalité ou en partie, au gré de l'acquéreur.

Ce château, vaste, confortable et dans une situation salubre, pourrait convenir, soit à une famille nombreuse, soit à un pensionnat ou à un établissement religieux.

S'adresser, pour renseignements et pour traiter, soit à M. CULLIER, maire de Château-du-Loir (Sarthe), soit à M^e DABURON, notaire à Brézé, dépositaire du plan du lotissement, soit à M. BOUTET, propriétaire et marchand de bois, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg (près Saumur), et pour visiter le château, au sieur LÉVEILLÉ, garde.

M. CULLIER se trouvera au château de Bizay, les 21 et 22 janvier 1865 et jours suivants, s'il y a lieu.
(558)

Etudes de M^e TOUCHALEAUME et LE BLAYE, notaires à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,
Ensemble ou en détail,

UNE FERME

Située aux Longues-Raies, commune de St-Lambert-des-Levées,

Composée de logements d'habitation et de terres, contenant 4 hectares 51 ares 5 centiares.

Grandes facilités de paiements.
Pour plus amples détails, voir les placards affichés.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter :

Auxdits M^e TOUCHALEAUME et LE BLAYE, notaires, et à M. CHASLES, greffier de justice de paix, rue des Payens, à Saumur.
(559)

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.
S'adresser à M. VINSONNEAU.
(582)

AVIS.

LE DÉPOT des Excellents

VINS de la maison MOET et CHANDON, d'Épernay, se trouve chez M. L. BLANCHET, rue de la Petite-Bilange, à Saumur.
(9)

BIDIER, CHAMPNEUF

Reçoit des TRUFFES du Périgord, deux fois par semaine ; — il tient CONSERVES de toutes sortes : asperges, champignons, sardines, etc.
(536)

PLUME HUMBOLD

De J. ALEXANDRE, Birmingham (Angleterre).

Cette plume, doublement cémentée, est la seule inoxydable, avec la plus mauvaise encre.

Seul dépositaire à Saumur : GRASSET, libraire, rue St-Jean, ancienne maison GAULTIER-BRIÈRE.

GROS ET DÉTAIL.

MALADIE DU SANG.

TRÉSOR DE LA SANTÉ

GRAINE de MOUTARDE BLANCHE

De J.-J. VANACKER, d'Amsterdam (Hollande),
Dépôt PIE FILS, droguiste à Saumur.
(7)

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

EN VENTE :

FIDES

OU

CHRISTIANISME ET PROGRÈS

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,

SUIVI DU

CHATEAU D'ANGERS

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,

ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8°, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 5 JANVIER.			BOURSE DU 6 JANVIER.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	66 75	»	»	66 80	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	94 60	»	»	93 80	»	»
Obligations du Trésor.	450	»	»	450	»	»
Banque de France.	3450	»	»	3460	»	»
Crédit Foncier (estamp.)	1270	10	»	1270	»	»
Crédit Foncier colonial.	610	»	»	610	»	»
Crédit Agricole.	760	»	7 50	745	»	15
Crédit industriel.	740	»	»	750	10	»
Crédit Mobilier.	987 50	7 50	»	955	ex	»
Comptoir d'esc. de Paris.	980	10	»	975	»	5
Orléans (estampillé).	887 50	10	»	890	2 50	»
Orléans, nouveau.	805	2 50	»	800	»	5
Nord (actions anciennes).	1012 50	»	2 50	980	ex	»
Est.	508 75	3 75	»	510	1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	906 25	1 25	»	910	3 75	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	601 25	3 75	»	580	ex	»
Ouest.	530	7 50	»	530	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1765	5	»	1760	»	5
Canal de Suez.	431 25	1 25	»	420	ex	»
Transatlantiques.	551 25	6 25	»	531 25	ex	»
Emprunt italien 5 0/0.	67 20	»	20	64 40	ex	»
Autrichiens.	450	7 50	»	»	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	526 25	2 50	»	525	1 25	»
Victor-Emmanuel.	317 50	»	1 25	306 25	ex	»
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	273 75	1 25	»	273 75	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	585	»	10	585	»	»
Saragosse.	435	»	»	422 50	ex	»
Séville-Xérès-Séville.	290	»	»	285	»	5
Portugais.	288 75	»	1 25	268 75	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	306 25	»	»	307 50	»	»
Orléans.	288 75	»	»	288 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	287 50	»	»	287 50	»	»
Ouest.	285	»	»	285	»	»
Midi.	286 25	»	»	286 25	»	»
Est.	287 50	»	»	290	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.